

N° 2017/021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 27 mars 2017

Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2017, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 27 mars 2017 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. VOLLE Stéphane	Mme GIGON Christine
M. FLECHON Vincent	Mme CROUZET Béatrice
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à M. CROS Samuel

M. LECOMTE Marc a donné procuration à Mme PRUDHON Claude

Absents

Mme SERRE Océane

M. PARRA Baltazar

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. MONTEIL Bernard est élu pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 05-27/03/2017

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, donne la parole à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle pour la présentation du budget primitif 2017.

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle présente le budget par section, elle présente les dépenses et recettes de fonctionnement par chapitres. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 465 543,41€.

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle présente ensuite la section d'investissement par chapitres et précise les principaux investissements programmés en 2017 :

- Achat de 5 urnes supplémentaires pour le cimetière
- Traçage de jeux dans les cours des écoles et l'installation d'un visiophone à l'école de Masneuf
- Mise en accessibilité des bâtiments publics et de la voirie 1^{ère} tranche (programme sur 3 ans)
- Travaux de voirie comprenant la réfection de murs, la réalisation de trottoirs dans la traversée du village (2^o tranche)
- Le remplacement des luminaires dans la traversée du village et la dissimulation des réseaux
- L'installation de 2 bornes de recharge électrique

N° 2017/021 (suite)

- La 1^{ère} tranche de l'aménagement de la place d'Onclaire avec la construction d'un bâtiment pour les services techniques et la mise en accessibilité de l'accès à l'auberge du poivre d'âne et du moulin de la Pataudée
- Des travaux de canalisation des eaux pluviales

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 086 511,78€.

Ces travaux sont financés par des fonds propres, des subventions départementales, régionales, le SDE 07 et par un emprunt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote le budget primitif 2017 tel que présenté et joint à la présente.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers afin de mener à bien tous les projets 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

